



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°23-2024-012

PUBLIÉ LE 26 JANVIER 2024

Sommaire

DDT de la Creuse / DIRECTION

23-2024-01-25-00002 - Arrêté de subdélégation de signature de la DDT concernant l'instruction des demandes d'autorisations de transports exceptionnels en Corrèze (1 page) Page 3

23-2024-01-25-00001 - Arrêté de subdélégation de signature de la DDT concernant l'instruction des demandes d'autorisations de transports exceptionnels en Haute-Vienne (1 page) Page 5

Préfecture de la Creuse /

23-2024-01-24-00003 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Hélène BURGAUD-TOCCHET, directrice départementale des territoires de la Creuse, déléguée adjointe de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), en ce qui concerne l'instruction des demandes et la délivrance de l'agrément des opérateurs chargés de la mission d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat (1 page) Page 7

DDT de la Creuse

23-2024-01-25-00002

Arrêté de subdélégation de signature de la DDT
concernant l'instruction des demandes
d'autorisations de transports exceptionnels en
Corrèze



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale
des Territoires**

**Subdélégation de signature de la
Directrice Départementale des Territoires de la Creuse
concernant l'instruction des demandes d'autorisations de transports exceptionnels**

ARRETE n° AP24004 du 24 janvier 2024

La directrice départementale des territoires de la Creuse

VU l'arrêté du Premier ministre du 28 février 2014 modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2024 portant délégation de signature à Mme Hélène BURGAUD-TOCCHET, directrice départementale des territoires de la Creuse, à l'effet de signer l'ensemble des arrêtés, avis, décisions, circulaires, correspondances portant sur l'instruction des demandes d'autorisations de transports exceptionnels en Corrèze ;

D E C I D E

Article 1er : En application de l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène BURGAUD-TOCCHET, subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après :

- Mme Pascale GILLI-DUNOYER, directrice départementale adjointe
- M. Philippe TRIBOULET, chef du service espace rural, risques et environnement

En cas d'absence ou d'empêchement simultané des délégataires mentionnés ci-dessus, chacun en ce qui le concerne dans le cadre de leurs attributions respectives par :

- Mme Laurence SPINASSOU, adjointe au chef du service espace rural, risques et environnement,
- Mme Myriam CAREIL-MOREAU, cheffe du bureau milieux aquatiques, risques et transports,
- M. François DEMARGNE, instructeur interdépartemental des transports exceptionnels.

Article 2 : M. le chef du SERRE est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Guéret, le 24 janvier 2024

La directrice départementale des
territoires,

Hélène BURGAUD-TOCCHET

Cité administrative
B.P. 147 - 23003 Guéret Cedex
Tel : 05.55.51.59.00
Courriel : ddt@creuse.gouv.fr
www.creuse.gouv.fr

DDT de la Creuse

23-2024-01-25-00001

Arrêté de subdélégation de signature de la DDT
concernant l'instruction des demandes
d'autorisations de transports exceptionnels en
Haute-Vienne

**Subdélégation de signature de la
Directrice Départementale des Territoires de la Creuse
concernant l'instruction des demandes d'autorisations de transports exceptionnels**

ARRETE n° AP24003 du 24 janvier 2024

La directrice départementale des territoires de la Creuse

VU l'arrêté du Premier ministre du 28 février 2014 modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2024 portant délégation de signature à Mme Hélène BURGAUD-TOCCHET, directrice départementale des territoires de la Creuse, à l'effet de signer l'ensemble des arrêtés, avis, décisions, circulaires, correspondances portant sur l'instruction des demandes d'autorisations de transports exceptionnels en Haute-Vienne ;

DECIDE

Article 1er : En application de l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène BURGAUD-TOCCHET, subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après :

- Mme Pascale GILLI-DUNOYER, directrice départementale adjointe
- M. Philippe TRIBOULET, chef du service espace rural, risques et environnement

En cas d'absence ou d'empêchement simultané des délégués mentionnés ci-dessus, chacun en ce qui le concerne dans le cadre de leurs attributions respectives par :

- Mme Laurence SPINASSOU, adjointe au chef du service espace rural, risques et environnement,
- Mme Myriam CAREIL-MOREAU, cheffe du bureau milieux aquatiques, risques et transports,
- M. François DÉMARGNE, instructeur interdépartemental des transports exceptionnels.

Article 2 : M. le chef du SERRE est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Guéret, le 24 janvier 2024

La directrice départementale des
territoires,

Hélène BURGAUD-TOCCHET

Préfecture de la Creuse

23-2024-01-24-00003

Arrêté portant délégation de signature à Mme
Hélène BURGAUD-TOCCHET, directrice
départementale des territoires de la Creuse,
déléguée adjointe de l'Agence nationale de
l'habitat (ANAH), en ce qui concerne
l'instruction des demandes et la délivrance de
l'agrément des opérateurs chargés de la mission
d'accompagnement du service public de la
performance énergétique de l'habitat

**Décision de délégation de signature de la déléguée de l'Agence dans le département
de la Creuse à l'une de ses collaboratrices**

DÉCISION n°

Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, préfète de la Creuse, déléguée de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) dans le département de la Creuse, en vertu des dispositions de l'article L. 321-1 du code de la construction et de l'habitation,

Vu le code de l'énergie et notamment son article L. 232-3,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L. 321-1 et R. 321-7,

Vu la décision du 20 juin 2023 portant délégation de pouvoirs de la directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat aux délégués de l'Agence nationale de l'habitat en département pour délivrer l'agrément aux opérateurs chargés de la mission d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat prévu à l'article L. 232-3 du code de l'énergie,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Délégation est donnée à Mme Hélène BURGAUD-TOCCHET, directrice départementale des territoires de la Creuse, aux fins de signer tous les actes et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes et à la délivrance de l'agrément des opérateurs chargés de la mission d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat prévue à l'article L. 232-3 du code de l'énergie.

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs des services de l'État de la Creuse.

Article 3 :

Copie de la présente décision sera adressée à Mme la directrice départementale des territoires de la Creuse et à Mme la directrice générale de l'ANAH.

Fait à GUÉRET, le 24 janvier 2023,

La déléguée de l'Agence,

Signé : Anne FRACKOWIAK-JACOBS

Important : Cette délégation de signature doit obligatoirement être renouvelée :

- 1) lors du changement de délégué de l'Agence dans le département (y compris en cas d'intérim) ;
- 2) lors de la désignation d'un nouveau délégataire ;
- 3) lors de la modification du contenu de la délégation.